



Pension alimentaire mineur

Par **jpierre**, le **11/03/2014** à **09:54**

Bonjour madame, monsieur

je me permets de vous écrire car je cherche conseil auprès de personnes compétentes sans avoir à remuer ou causer des troubles.

Je paye une pension alimentaire depuis plusieurs années, et mon fils de 17 ans quitte sa maman pour partir avec les compagnons de France (paysagiste) pour 6 ans, il va donc habiter à Bordeaux pendant ce laps de temps.

sa maman et moi-même habitons pres de Fréjus dans le var.

Elle m'a donc dit que je n'aurais plus à payer sa pension alimentaire, car il s'en va de la maison, je suis pris de doute et me tourne vers vous, dois je arreter de payer ou dois je continuer ?

je vous remercie d'avance de votre reponse.

Jean pierre.